

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 2 mars 2018.

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 20 octobre 2017.

Par courrier réceptionné le 26 janvier 2018, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 1er mars 2018 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT et Madame Dorine NOUALLET, a présenté à partir de votre dossier de PLU.

*La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sous les réserves suivantes :*

- *revoir le classement des zones A et N afin de correspondre à la réalité du terrain ;*
- *faire figurer les principaux rus sur le plan.*

*En revanche, elle rend un avis défavorable sur le règlement des zones A et N de votre projet de PLU au motif suivant :*

- *revoir les règles de constructibilité des zones A et N, trop restrictives, en conformité avec les besoins des exploitants agricoles et forestiers.*
- *modifier la rédaction du règlement des zones Azh et Nzh qui interdisent « toute occupation du sol autre que naturelle », les activités agricoles et forestières étant considérées comme un mode d'occupation du sol.*

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Claude GEHIN  
Mairie  
1 Place de l'Eglise  
77820 LES ECRENNES

Pour le directeur départemental  
L'adjoint au directeur



Laurent BEDU